



Basse-Terre, le 23 mars 2018

NOTE A L'ATTENTION DES PARENTS D'ELEVES

Objet : CAMPAGNE DE BOURSE DE LYCEE

La campagne de bourse pour l'année scolaire 2018/2019 se déroulera du **3 avril au 20 juin 2018**

QUI EST CONCERNE ?

- Les élèves qui seront scolarisés en classe de PREMIERE ou de TERMINALE à la prochaine rentrée et qui ne sont pas encore bénéficiaires d'une bourse.

NE SONT PAS CONCERNES :

- **Les élèves déjà boursiers**, car la bourse est reconduite durant toute la scolarité de la SECONDE à la TERMINALE, sauf si l'élève change d'établissement ou s'il double sa classe.
- **Les élèves actuellement en TERMINALE** car ils doivent faire une demande de bourse de l'enseignement supérieur sur la plateforme : **Messervices.etudiant.gouv.fr**

COMMENT PROCEDER ?

- A compter du 3 avril 2018, un nouveau service est mis en place à partir d'internet pour les demandes de bourses de lycée au titre de l'année scolaire 2018/2019.
- Ce service en ligne « bourse de lycée » s'adresse aux familles dont les enfants sont scolarisés en lycée public et non boursiers de lycée en 2017/2018.
- Plus d'informations sur : www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee
- Toutefois, des informations supplémentaires vous seront communiquées ultérieurement par l'établissement.

La Proviseure

Marie-Line TROUILLEFOU